

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2<sup>e</sup> séance *ordinaire* – 13 novembre 2024, 19 heures

Centre administratif  
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180  
Salle Laure-Gaudreault

---

### Présents :

MM. Antoine Gagné, président et membre parent  
Danny Bouchard, vice-président et membre parent  
Mme Sophie Brière, membre parent  
MM. Feng Guo, membre parent  
Jonathan Brassard-Potvin, membre parent  
Antoine Juders Michel, membre du personnel  
Mmes Martine Pageau, membre du personnel  
Nathalie Perrault, membre du personnel  
MM. Patrice Forest, membre du personnel  
Rémi Vuong, membre de la communauté  
Yazid Djenadi, membre de la communauté  
Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté  
Mmes France Dussault, membre de la communauté  
Alisha Wissanji, membre de la communauté

### Sont aussi présents :

Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale  
Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services  
éducatifs et des directions d'unité  
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des  
communications et des ressources humaines  
MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources  
matérielles  
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire  
et des technologies de l'information  
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières  
et du bureau de l'efficacité organisationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale

\*\*\*\*\*

## **Mot de la présidence**

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1.

### **Point d'information de la direction générale**

Mme Isabelle Gélinas fait une entrée explicative sur la situation à l'école Bedford et les mandats de vérification en cours dans les autres milieux. La situation servira de levier pour continuer d'intervenir dans les milieux, afin que les élèves puissent avoir le maximum de services et être bien à l'école. Une nouvelle ligne de dénonciation unique a été mise en place et a pour objectif d'encourager les gens à dénoncer afin d'être en mesure d'intervenir rapidement.

M. Marc Girard apporte certaines précisions sur ce qui est mis en place à l'école Bedford :

- Équipe psychosociale mise en place pour accueillir les enfants et les parents qui en avaient besoin;
- Prise de contact avec le commandant du poste de quartier 26 pour du soutien à l'école;
- Tous les postes des enseignants sont comblés jusqu'au 30 juin 2025, à l'exception d'un seul poste qui est comblé jusqu'aux fêtes.
- Une directrice d'école additionnelle est en place pour soutenir la direction d'établissement, laquelle est donc plus disponible pour le soutien pédagogique et pour accueillir les parents et les élèves.
- Les élèves auront des bulletins comme prévu, sauf pour les 11 groupes touchés par un enseignant remplaçant où il y aura une rencontre de parents et une communication portant sur certaines matières. Pour ces groupes, le bulletin sortira uniquement le 20 décembre.
- Communications hebdomadaires avec les parents et plus fréquemment au besoin.
- Formation sur le cours culture et citoyenneté québécoise qui sera donnée pour l'ensemble du personnel et formation par cycle pour aider les parents de l'école Bedford à comprendre le contenu qui sera présenté. Tous les parents de l'école Bedford auront une présentation des services éducatifs sur les différentes plateformes disponibles.
- Collaboration avec les accompagnateurs en place.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 août 2024
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 6- Point d'information des responsables de comité
- 7- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 8- CA-31-202411-01 Service des ressources financières – Dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
- 9- CA-33-202411-01 Service des ressources matérielles - Demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble #064 situé au 8520, rue Saint-Urbain, à Montréal (lot : 2 589 141)
- 10- CA-33-202411-02 Service des ressources matérielles - Autoriser la signature de l'Acte de cession pour la construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neiges-Est à Montréal)
- 11- CA-33-202411-03 Service des ressources matérielles - Révision du plan directeur d'investissement 2024-2029
- 12- CA-29-202411-52 Service des ressources humaines - Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique — version pour consultation  
*Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1) — **proposition d'abrogation***  
*Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16) — **proposition d'abrogation***  
*Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23) — **proposition d'abrogation***

- 13- CA-202411-35 Bureau du secrétariat générale – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM — version pour adoption

Sommaires exécutifs d'information :

- 14- INF-CA-202411-62 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse
- 15- INF-CA-10-202411-51 Service de l'organisation scolaire – Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 – version en consultation
- 16- INF-CA-202411-63 Bureau du secrétariat général – Démission d'un membre du Conseil d'administration
- 17- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

- a) M. Ron Fitzsimmons – bénévole à l'école Joseph-François-Perrault

M. Fitzsimmons demande une mise à jour relativement à la future salle culturelle à l'école Joseph-François-Perrault.

M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint, répond qu'il présentera le projet à l'école dès qu'il y aura un développement ou une avancée et que M. Fitzsimmons sera invité avec la fondation et les membres du conseil d'établissement.

- b) M. François Saillant – membre du Comité logement Rosemont

M. Saillant demande quel est l'avenir du site 3737, puisque le comité demande que le site serve à des fins collectives et à du logement social depuis cinq ans.

M. Chaput répond que le projet a été déposé à deux reprises au plan québécois des infrastructures. C'est un projet de plusieurs centaines de millions de dollars qui est encore vivant. Le CSSDM a redéposé le projet pour une 3e fois, car le CSSDM a des besoins d'espace criants sur le territoire. Il ajoute que toutes les demandes déposées par le CSSDM au plan québécois des infrastructures sont sur le site Internet du CSSDM.

- c) André Trépanier – Comité d'action Parc-Extension

M. Trépanier demande à quel moment commenceront les rénovations au Centre William-Hingston, combien de temps elles dureront et quelle sera la vocation de l'immeuble une fois les rénovations terminées.

M. Chaput répond que la durée des travaux sera de six à dix ans pour réhabiliter un bâtiment de cette ampleur, sous réserve du financement à recevoir. Le CSSDM vient de prolonger le bail du comité d'action Parc-Extension jusqu'en juin 2025, mais que c'est une date qui ne pourra pas être repoussée. Pour le moment, il est

difficile de prévoir la vocation de cet immeuble sur une période de temps aussi longue, mais que l'immeuble pourrait devenir une cafétéria de production pour le CSSDM.

d) Amy Darwish – regroupement en aménagement de Parc-Extension.

Mme Darwish mentionne que le Centre William-Hingston abrite une douzaine d'organismes communautaires et demande de retarder l'éviction de ces organismes jusqu'à l'inauguration du nouveau centre communautaire jusqu'en 2027.

M. Chaput répond que le CSSDM ne peut attendre jusqu'en 2027, car l'état du bâtiment menace un bris de service pour l'école primaire si on ne diminue pas le niveau d'usure et d'usage des systèmes intérieurs. Le CSSDM doit s'assurer de remplir sa mission, ce qui explique que le CSSDM ne puisse conserver les groupes communautaires.

e) Amélie Shuka-Gadbois – employée du CSSDM

Mme Shuka-Gadbois se questionne sur la décision de resserrer les critères relatifs au cheminement particulier de formation (CPF). Elle voudrait savoir pourquoi le CSSDM n'a pas plutôt bonifié les services complémentaires.

Mme Pascale Gingras, directrice générale adjointe, indique que les critères relatifs à l'ouverture des classes CPF reposent sur la convention collective des enseignants. En ce qui concerne les services éducatifs complémentaires, c'est notamment au comité local EHDAA de se pencher sur les besoins des élèves du milieu pour déterminer quels sont les services complémentaires à être mis en place.

f) Thomas Boucher – employé du CSSDM

M. Boucher demande pourquoi le CSSDM intègre davantage d'élèves dans les classes régulières sans ajouter des services complémentaires.

Mme Gingras mentionne que le CSSDM travaille sur le chantier de la réorganisation des services qui sera conclu d'ici à la fin de l'année scolaire pour qu'un plancher de services complémentaires soit mis en place dans chaque école du CSSDM.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 août 2024

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 août 2024 tel que présenté.

5. Suivi du plan d'engagement vers la réussite

Mme Pascale Gingras, mentionne quelques mots sur le chantier de la réorganisation des services entamé l'année dernière. On parle principalement des services professionnels. Le CSSDM travaille sur de nouveaux critères de répartition qui vont permettre un plancher de service dans les écoles primaires et secondaires.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Comité de vérification

Mme Sophie Brière mentionne que le comité a principalement reçu la présentation des états financiers vérifiés.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé mentionne que chacun des mandats du comité a été abordé ainsi que les règles de fonctionnement. Le comité a l'intention de faire un exercice éthique par capsule en rencontre préparatoire aux séances du Conseil afin de cultiver les réflexes éthiques des membres. Des démarches ont été amorcées afin d'aller chercher un portrait de la situation dans les milieux quant au suivi de la formation par les membres des conseils d'établissement. En ce qui concerne l'évaluation de la performance du CA, le comité peaufine le document préparé l'an dernier.

3) Comité consultatif de transport

Mme Sophie Brière mentionne que lors de la dernière rencontre, il a été question de l'établissement du mandat et de la régie interne du comité. Certains défis de la rentrée scolaire ont été abordés, notamment en lien avec les chauffeurs d'autobus. La politique sur le transport a également été abordée.

4) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne qu'il y a eu une rencontre plus tôt cette semaine portant sur une modification au plan directeur d'investissement suite aux règles de décaissement du ministère. Également, il fut question d'une petite modification au PTRDI. Ces deux dossiers sont prévus à l'ordre du jour de la présente rencontre du Conseil.

5) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault mentionne qu'il a été discuté de la *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique* pour consultation et proposition d'abrogation de trois autres politiques. L'importance de la formation faite auprès des employés et les recommandations quant aux conduites à adopter au travail ont notamment été abordées. Les critères de sélection des directions

d'établissements transmis par lettre via le Bureau du secrétariat général ont aussi été discutés et une réponse est attendue au FORMS avant le 30 décembre 2024.

7. Rubrique du représentant du CGTSIM

M Yazid Djenadi mentionne qu'il y a eu une rencontre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal le 24 octobre 2024. Il y a été question de la présentation des états financiers par les auditeurs externes et de la présentation d'autres rapports, tel que les achats coopératifs et le plan stratégique 2024-2027.

8. Service des ressources financières – Dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Présentation sommaire de l'auditeur externe M. Joël Lavallière de la firme *Deloitte* quant au mandat et le processus d'audit. Il mentionne qu'à son avis, les états financiers donnent un portrait fidèle de la situation financière du CSSDM et qu'il émet une opinion d'auditeur indépendant avec réserve. Cette réserve fait référence à la norme comptable du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Présentation des faits saillants par M. Massimo Muoio, directeur-adjoint du Service des ressources financières.

La directrice générale, Mme Gélinas, tient à exprimer ses sincères remerciements à l'équipe du Services des ressources financières pour la qualité remarquable du travail quotidien, et ce, malgré une charge importante.

---

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202411-01 en date du 4 novembre 2024 de M Krime Azouaou et Massimo Muoio concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que « le directeur général soumet les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., daté du 25 octobre 2024, concernant les états financiers du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 4734484639, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires.

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés du CSSDM ainsi que leurs annexes pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024 ont été présentés au comité de vérification en date du 23 octobre 2024.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 4734484639, comprenant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2024;

9. Service des ressources matérielles - Demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble #064 situé au 8520, rue Saint-Urbain, à Montréal (lot : 2 589 141)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202411-01 en date du 5 novembre 2024 de Mme Marie Paré, concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bâtiment, situé au 8520, rue Saint-Urbain, à Montréal, a été construit à des fins d'hébergement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est excédentaire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est trop petit et qu'il n'a pas été conçu pour répondre à des besoins scolaires ;

CONSIDÉRANT que la conservation de ce bâtiment dans le parc immobilier ne présente aucun bénéfice et engendre des coûts et des risques pour le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'un des 5 objectifs nationaux pour 2030 et cibles pour 2023 du PEVR : Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant;

CONSIDÉRANT que le fruit de la vente pourrait être utilisé pour la réhabilitation du parc immobilier actif, conditionnellement à l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), selon les règles budgétaires;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes, dont la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), en premier lieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, un organisme public doit recourir à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer d'un immeuble;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1o de MANDATER le Service des ressources matérielles (SRM) à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec afin d'aliéner la propriété, identifiée au cadastre du Québec par le lot 2 589 141;

2o d'AUTORISER le SRM, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble;

3o d'AUTORISER le SRM à mandater la Société québécoise des infrastructures pour la prise en charge du processus d'aliénation de l'immeuble et de faire signer l'entente par le délégataire du Centre de services scolaire de Montréal;

4o d'AUTORISER la Direction générale à obtenir la réponse de l'intérêt de la Commission scolaire English-Montréal à acquérir l'immeuble avant d'entamer les autres démarches, à savoir : une promesse bilatérale de vente et d'achat ou un appel d'offres public pour aliénation.

10. Service des ressources matérielles – Autoriser la signature de l'Acte de cession pour la construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neiges-Est à Montréal

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202411-02 en date du 5 novembre 2024 de Mme Anne Dussud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'annonce dans le cadre du Plan québécois d'infrastructure (PQI) 2020-2030 du projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neige-Est à Montréal;

CONSIDÉRANT la Promesse bilatérale de cession en annexe au présent Sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT le projet de l'Acte de cession en annexe au présent Sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du Ministre est requise pour l'acquisition du terrain en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que la cession du terrain sera consentie par la Ville de Montréal à titre gratuit et que le projet sera réalisé avec un financement associé à la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence financière pour le CSSDM au niveau de l'acquisition du terrain.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER, sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la conclusion de l'Acte de cession pour la construction d'une école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neiges-Est à Montréal;

- 2° d'AUTORISER la Direction générale à transmettre au MEQ une Demande d'acquisition d'un immeuble pour la construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neiges-Est;
- 3° d'AUTORISER la signature, par la direction du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service, de l'Acte de cession et de tout document accessoire afin de donner plein effet à ladite cession.

11. Service des ressources matérielles - Révision du plan directeur d'investissement 2024-2029

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202411-03 en date du 5 novembre 2024 de Mmes Chantale Montpetit, Valérie Coutu et Sophie Archambault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mission éducative du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM et le processus de priorisation des projets, tiré du Cadre de gestion des infrastructures scolaires, appliqué par le Service des ressources matérielles (SRM) en vue de la remise en état des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le budget de l'exercice financier 2024-2025 du CSSDM a été déposé par le Service des ressources financières le 28 août 2024 (CA-31-202408-01);

CONSIDÉRANT l'ensemble des encadrements associés à la gestion des investissements des infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que diverses mesures d'investissement sont allouées a priori et d'autres a posteriori selon la nature des projets ou des programmes;

CONSIDÉRANT que les dépôts de demandes de financement de projets peuvent être effectués au début ou en cours d'année selon les critères d'admissibilité fixés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les défis à relever pour remettre en état le parc immobilier et offrir des espaces suffisants pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT l'incertitude associée aux multiples facteurs qui influent sur la programmation, notamment les sommes consenties, les coûts de projets, la fiabilité et l'espérance de vie résiduelle des composants ainsi que la capacité d'assurer la continuité de service malgré leur état de vétusté;

CONSIDÉRANT que la direction générale du CSSDM a autorisé la publication des appels d'offres pour les travaux de maintien de certains projets financés dans

l'année 2024-2025 dans le cadre de la mesure de Maintien des bâtiments (décisions de la directrice générale : A-33-2087, 2 octobre 2023; A-33-2095, 20 octobre 2023; A-33-2140, 28 mars 2024);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la programmation doit être continuellement coordonné avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028, notamment en ce qui a trait aux délocalisations pour travaux et à l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires du MEQ;

CONSIDÉRANT les cibles de décaissement reçues en septembre 2024 pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

Par conséquent, il est proposé :

- 1° d'ADOPTER la programmation du Plan directeur d'investissement 2024-2029 actualisée au présent sommaire exécutif et à ses annexes pour sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du MEQ;
- 2° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le SRM, pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur d'investissement 2024-2029, notamment par la sous-mesure « Maintien des bâtiments » et par la sous-mesure « Résorption du déficit de maintien »;
- 3° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ les demandes de financement liées aux mesures d'investissement soutenant divers programmes, en cours d'année.

Mme Wissanji demande à M. Chaput d'explicitier l'enjeu en lien avec le plan directeur d'investissement.

M. Chaput élabore sur le contexte en lien avec les nouvelles cibles de décaissement en raison de la coupure budgétaire du MEQ.

M. Brassard-Potvin demande une précision sur la décision à prendre.

M. Chaput précise que la programmation modifiée permet au CSSDM de respecter les cibles de décaissement qui lui ont été imposées par le ministère.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la programmation du Plan directeur d'investissement 2024-2029 actualisée au présent sommaire exécutif et à ses annexes pour sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du MEQ;
- 2° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le SRM, pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur

d'investissement 2024-2029, notamment par la sous-mesure « Maintien des bâtiments » et par la sous-mesure « Résorption du déficit de maintien »;

- 3° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ les demandes de financement liées aux mesures d'investissement soutenant divers programmes, en cours d'année.

12. Service des ressources humaines - sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique — version pour consultation

Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1) — proposition d'abrogation

Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16) — proposition d'abrogation

Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23) — proposition d'abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202411-52 en date du 4 novembre 2024 de Mme Laurence Landry Plouffe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences de l'article 81.19 de la Loi sur les normes du travail ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les encadrements concernant la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée le 24 septembre 2024 auprès de la Table des services ;

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2024, le comité consultatif de gestion (« CCG »), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a pu participer à l'élaboration du projet de la Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP ;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute nouvelle politique et toute proposition d'abrogation au processus de consultations officielles une fois l'adoption du projet par le Conseil d'administration ;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique*, déposé en Annexe I au présent sommaire ;
2. d'ADOPTER la proposition d'abrogation de Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1), déposée en Annexe II au présent sommaire ;

3. d'ADOPTER la proposition d'abrogation de Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16), déposée en Annexe III au présent sommaire ;
4. d'ADOPTER la proposition d'abrogation de Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23), déposée en Annexe IV au présent sommaire ;
5. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles ;

13. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202411-35 en date du 24 octobre 2024 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM dont la dernière mise à jour a eu lieu le 1er juillet 2024;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 171 et 183 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le 21 août 2024, le comité consultatif de gestion [CCG], formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM lors de la séance du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès des syndicats et associations du 4 septembre 2024 au 18 octobre 2024;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*, déposé en Annexe II au présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 15 novembre 2024;

Sommaires exécutifs d'information :

14. INF-CA-202411-62 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
15. INF-CA-10-202411-51 Service de l'organisation scolaire – Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 – version en consultation
16. INF-CA-202411-63 Bureau du secrétariat général – Démission d'un membre du Conseil d'administration
17. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 42.

Secrétariat général – 13 novembre 2024